

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 18h

Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur LETOFFE Jean-Guy, Président.

Date de la convocation : 08/03/2023

Nombre de membres : 13

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

**Présents :** Mmes KONATE, FRETE, GROSCAUX, KLEIN, JOOS, PAGE, BOCQUET, LAMBERT, PIENS.  
Mrs BONNEAU, LETOFFE.

**Excusée(s) :** Mmes TIRROLOY, BILLOIR.

**Absents :** -

### **Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le Conseil d'Administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et vote à l'unanimité par **11** voix pour.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Jean-Guy LETOFFE

Maire, Président du CCAS

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le



ID : 060-216005314-20230320-D202309-DE

PAGE ANNULEE

Mis en ligne le 28/03/2023